

Droit du sol : Aina Kuric, député LREM exclue ? Ça apprendra à Macron à recruter des communautaristes

écrit par Christine Tasin | 30 juillet 2018



Aina Kuric, député en Marche de la Marne a commis un crime impardonnable, elle a voté contre une des propositions de loi du gouvernement, la loi asile et immigration.

Or, les députés LREM ont signé un accord, l'obligation de voter pour toutes les lois gouvernementales (joli chèque en blanc) ou, au pire la possibilité de s'abstenir.

Certes, cela a un côté stalinien qui n'étonnera personne à *Résistance républicaine*... Mais c'est une situation intéressante.

Les Macron, comme les Mélenchon et autres Hollande ont fait entrer le loup dans la bergerie en permettant que soient candidates et donc élues des personnes issues de l'immigration, communautaristes en diable.

Aina Kuric a botté en touche parce qu'un article de la loi Asile et immigration prévoit que les enfants nés à Mayotte ne peuvent bénéficier du droit du sol que si au moins l'un des

parents avait été présent sur le sol mahorais depuis plus de 3 mois.

<https://www.20minutes.fr/politique/2314575-20180728-loi-asile-immigration-deputee-lrem-passe-etre-exclue-groupe-avoir-vote-contre>

La mesure, quoi que l'on pense de Macron et compagnie, est certes cosmétique (1) mais juste. Marre des Comoriennes qui viennent juste accoucher à Mayotte sans avoir aucun lien avec elle et encore moins avec la France.

Mais cela est inacceptable, un vrai scandale pour Aina Kuric d'origine malgache... qui, en votant la loi en l'état, aurait l'impression de trahir ses frères de sang... Une de plus qui n'a pas compris – merci Macron – que l'on est député de la nation et non de la oumma ; que l'on défend la République et le bien commun et non son idéologie, ses propres idées...

Mais ce qui est terrible c'est que, parmi la dernière mouture des députés, chez LREM et chez les INSOUVIS surtout, on a pris des moutons bêlants, de bons suiveurs sans idées, sans personnalité, sans culture, et, surtout sans amour de la France. Et le résultat va être de pire en pire, d'année en année...

Des Aina Kuric, des Obono... à la pelle vont peu à peu jouer un rôle essentiel pour que les lois votées et notre Constitution ne soient plus faites que pour permettre l'islamisation totale de la France et le remplacement de population.

(1) Il est évident que le “droit du sol” doit être aboli, comme c'est la règle partout. Si une Française accouche aux Etats-Unis, son enfant devrait être français, fort logiquement...Mais, comme nous l'apprend Jack, cet enfant sera Américain ET Français (ce que sont nos deux petits-enfants). C'est l'un des problèmes de l'immigration actuellement aux États-Unis où des illégaux (principalement d'Amérique centrale et du Sud) ont eu un ou plusieurs enfants nés aux États-Unis,

qui sont donc américains et ne peuvent être expulsés alors que leurs parents (ou celui resté illégal) peuvent l'être et commencent à l'être...

Revenons en France. Depuis les Giscard et autres Jospin, on fait des petits Français de papier à la pelle... En effet, selon l'article 19.3 du Code civil, l'enfant d'un Français est français, quel que soit son lieu de naissance. C'est l'ancestral "droit du sang"... remis en cause dans tout l'Occident depuis que l'ONU et les pays musulmans organisent notre remplacement. Quel hasard... Et depuis les années 98 l'acquisition de la nationalité française à leur majorité est automatique pour les enfants d'étrangers nés en France... La loi Balladur de 1993 prévoyait que ces enfants devaient, à leur majorité, manifester leur désir de devenir français. Restriction abolie en 1998 par Jospin...

Article 21-7

- Modifié par [Loi n°98-170 du 16 mars 1998 – art. 2 JORF 17 mars 1998 en vigueur le 1er septembre 1998](#)

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans.